

ETATS FINANCIERS

Exercice 2024



INDEX

ANNEXE 1	MESSAGE DU CONSEIL EXECUTIF	page 3 à 7
ANNEXE 2	BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	page 8
ANNEXE 3	COMPTE DE RESULTATS	page 9
ANNEXE 4	COMPTE DE RESULTATS FONCTIONNEL	page 10 à 19
ANNEXE 5	COMPTE DES INVESTISSEMENTS	page 20
ANNEXE 6	TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE	page 21
ANNEXE 7	REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES	page 22
ANNEXE 8	PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES	page 23 à 24
ANNEXE 9	ETAT DU CAPITAL PROPRE	page 25
ANNEXE 10	TABEAU DES PROVISIONS	page 26 à 27
ANNEXE 11	TABEAU DES PARTICIPATIONS	page 28
ANNEXE 12	TABEAU DES GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	page 29
ANNEXE 13	TABEAU DES IMMOBILISATIONS	page 30
ANNEXE 14	CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE 5 ANS	page 31
ANNEXE 15	INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES	page 32 à 34
ANNEXE 16	RATIOS FINANCIERS	page 35 à 36
ANNEXE 17	CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES	page 37 à 38
ANNEXE 18	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	page 39 à 40

1. MESSAGE DE L'EXECUTIF

L'année 2024 se clôture sur un bénéfice de **CHF 1'027'188.42** contre CHF 4'214.20 initialement prévu. Cet écart considérable s'explique par des produits se montant à CHF 11'367'822.57, contre CHF 6'116'859 budgétés. Tandis que les charges se montent à CHF 10'340'634.15, contre CHF 6'112'644.80 budgétés.

Avant de détailler les éléments ayant conduit à ce résultat, voici les faits marquants de l'exercice 2024 qui ont influencé la situation financière communale :

- Énorme différence de la production des recettes fiscales par rapport aux estimations avec notamment un rattrapage important sur les recettes fiscales 2023 ;
- Augmentation des provisions fiscales et des frais de perception en lien avec l'augmentation des recettes ;
- Création d'une provision spéciale pour anticiper l'augmentation de la péréquation intercommunale en 2026 ;
- Forte hausse du titre de la banque BCGe ;
- Placement financier à court terme d'excédents de liquidités ;
- Amortissements complémentaires votés lors du dernier conseil municipal de 2024 ;

Revenus fiscaux

Les recettes fiscales, représentant 84 % du total des produits. Elles constituent donc un enjeu majeur pour l'équilibre budgétaire. Leur évolution peut être imprévisible, car elles dépendent de nombreux facteurs individuels, tels que les changements de domicile, professionnels, d'état civil, les décès ainsi que l'arrivée ou le départ de contribuables en cours d'année. Ces éléments ne sont connus qu'au moment de la taxation, rendant les prévisions complexes. En conclusion le système postnumerando génère certaines incertitudes rendant l'établissement des budgets et les comptes annuels difficiles à anticiper.

Forte hausse des recettes fiscales en 2024

Initialement budgétées à CHF 5'035'833.00, les recettes fiscales ont été réévaluées à CHF 9'544'882.01, soit une augmentation de CHF 4'509'049.01 par rapport au budget. En comparaison avec l'exercice 2023, les revenus fiscaux ont augmenté de CHF 4'797'530.92.

Les prévisions budgétaires pour 2024, établies sur la base des estimations du département des finances du canton de Genève en septembre 2024, tablaient sur des recettes de CHF 6'739'771.00. Toutefois, plusieurs éléments ont contribué à une hausse significative des recettes fiscales notamment :

- L'estimation de la production des impôts sur les revenus des personnes physiques de l'année 2024, qui restent des prévisions, ont augmenté de plus CHF 381'291.00 par rapport au budget,

- L'estimation de la production des impôts sur les revenus des personnes physiques des années antérieures (2013 à 2023) présentent des correctifs de plus CHF 2'419'012.75, rien que le correctif d'estimation 2023 représente CHF 2'275'836.00,
- L'estimation de la production des impôts sur la fortune des personnes physiques de l'année 2024 se monte à plus CHF 644'685.00 et l'estimation des correctifs sur les années antérieures (2011 à 2023) à plus CHF 968'337.40,
- L'estimation de la production l'impôt à la source sur les personnes physiques représente plus CHF 165'673.90 par rapport au budget dont CHF 90'714.14 concernant les correctifs d'estimation de 2017 à 2023.

Un impact des rattrapages fiscaux difficile à anticiper

Les rattrapages fiscaux, très significatifs cette année, sont volatiles. Ils avaient été bien moins marqués lors des exercices précédents. Il est important de rappeler que la production complète d'une année fiscale ne se stabilise que plusieurs années après la première taxation. Ainsi, des ajustements sont régulièrement effectués, pouvant entraîner des corrections à la hausse ou à la baisse. Ces correctifs dépendent des mises à jour apportées par l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) au fil de l'évolution du processus de taxation.

Enfin, la commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur l'estimation des recettes fiscales, celles-ci étant exclusivement déterminées par l'État.

Revenus financiers et impact sur les finances communales

Pour assurer le financement de ses charges de fonctionnement, la commune s'appuie également sur les revenus financiers de sa fortune qui représentent environ 10 % du total des produits. En 2024, ces revenus ont atteint CHF 1'182'811.55, largement supérieurs aux CHF 476'560.00 budgétés.

Cette performance s'explique principalement par l'augmentation de la valeur du titre de la BCGe dont la commune possède 25'942 actions représentant un gain boursier d'environ CHF 626'000.00. Il est important de noter que ce gain n'est pas monétaire, il ne se traduit pas par une entrée de liquidités, mais reflète uniquement l'évolution de la valeur des titres. À l'inverse, en 2020, la crise liée au COVID-19 avait entraîné une chute du cours et une perte comptable.

L'élément réellement monétaire de ce placement réside dans les dividendes versés, qui ont rapporté CHF 168'000.00 en 2024.

Les communes ont l'obligation de détenir une part du capital de cette banque, et pour Jussy, le seuil minimal est de 5'076 actions. Ces actions, inscrites au patrimoine administratif, sont inaliénables, tout comme certains biens communaux (ex. mairie). Toutefois, la commune avait choisi, il y a une vingtaine d'années, d'acquérir 20'866 actions supplémentaires, intégrées cette fois au patrimoine financier.

Autres revenus financiers

Outre ces placements, la commune perçoit également des revenus locatifs issus de son patrimoine immobilier. En 2024, ces loyers ont généré environ CHF 381'000.00, contribuant ainsi à l'amélioration des finances communales.

Les taxes

A la différence de l'impôt qui représente une contribution versée pour participer aux dépenses résultant des tâches générales de l'Etat, canton et communes, en vue de la réalisation du bien commun. Il est perçu sans condition et sans contre-prestation. Les taxes constituent par définition la contrepartie d'une prestation spéciale ou d'un avantage particulier appréciable économiquement accordé par l'Etat à un citoyen déterminé.

Produisant 5% des recettes communales, pour un montant de CHF 536'898.55, elles représentent un certain nombre de postes dont les émoluments administratifs - par exemple les cartes d'identité ; l'écolage - par exemple les places du jardin d'enfants ; des prestations de service - par exemple les concessions du cimetière ; des ventes - par exemple les timbres et vignettes.

Analyse des dépenses et dépassements Budgétaires

Le budget initialement adopté prévoyait un total de charges s'élevant à CHF 6'111'644.80. Toutefois, les dépenses effectives ont atteint CHF 10'340'634.15, en raison de plusieurs éléments exceptionnels qui n'étaient pas anticipés dans la prévision budgétaire. Principalement, il s'agit des amortissements complémentaires à hauteur de CHF 2'066'807.11 qui ont été votés lors du conseil municipal du 11 novembre 2024 et comptabilisés pour le bouclage des comptes 2024.

D'autre part le SAFCO (Service des affaires communales) a autorisé la comptabilisation d'une provision complémentaire de CHF 1'300'000.00, compte tenu des correctifs exceptionnellement élevés pour 2023, afin d'anticiper l'augmentation du montant dû à la péréquation financière en 2026. Par ailleurs, une dépréciation fiscale de CHF 931'254.45 a été enregistrée pour ajuster les provisions fiscales en réponse à la forte augmentation des estimations de production des recettes fiscales.

Répartition des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Charges de personnel : 18 %
- Charges de biens et services : 28 %
- Amortissements du patrimoine administratif : 3 %
- Charges financières : 1 %
- Charges de transfert : 30 %
- Charges extraordinaires : 20 %

Tout dépassement budgétaire est signalé au conseil municipal au cours de l'année et soumis au vote lors de l'approbation des comptes. L'annexe 17 détaille précisément les fonctions et les natures budgétaires concernées, en expliquant systématiquement les écarts constatés. Ainsi, le total des crédits budgétaires supplémentaires s'élève à CHF 2'498'523.04.

Toutefois, une partie de ces dépassements, d'un montant de CHF 26'562.45, est refacturée sous la nature 4 (produits), par exemple le remboursement d'une assurance pour un sinistre ou encore le versement de la perte de gain maladie pour une absence de longue durée.

Cela signifie que ces charges ne constituent pas une dépense supplémentaire réelle pour l'exercice 2024.

Impact des Facteurs Externes

Certaines dépenses, telles que celles liées à la péréquation financière et aux frais de perception, échappent au contrôle de la commune et s'élèvent à CHF 1'040'899.76.

Ce montant inclut :

- Dépréciation de la créance fiscale : CHF 931'254.45
- Frais de perception : CHF 109'645.31, engendrés par la forte hausse des recettes fiscales

De plus, la provision constituée pour la péréquation financière de 2026 engendre un dépassement de CHF 1'299'258.00.

En tenant compte de ces éléments, la dépense nette supplémentaire réelle se limite à CHF 131'802.83.

Un bilan solide

Le bilan présente à l'actif, les éléments identifiables du patrimoine communal ayant une valeur économique positive. Le passif, lui, présente la manière dont la commune finance ses activités et son patrimoine. Il comprend toutes les dettes de la commune à l'égard des créanciers. La différence entre les ressources de l'actif et les dettes du passif, se matérialise par le capital propre. Il s'agit des réserves réalisées par la commune au fil des exercices comptables excédentaires.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 se monte à CHF 38'117'282.75 dont CHF 25'050'989.65 de capital propre soit 65% du total du bilan. L'endettement à long terme constituant le financement des investissements se monte à CHF 8'263'751.82 soit en augmentation de CHF 2'178'638.10, suite à un nouvel emprunt de CHF 2'300'000.00 et de l'amortissement d'autres engagements financiers en cours pour CHF 121'361.90. Les capitaux de tiers constituent 35% du total du bilan.

Au niveau de l'actif la nature 107 (Placements financiers) représente les actions de la BCGe détenue pour une valeur du marché de CHF 5'320'830.00 en hausse de plus CHF 625'980.00 grâce à la bonne performance du cours de l'action. Les immobilisations corporelles du patrimoine financier constitué des bâtiments détenus par la commune au titre de placement (immeubles, appartements, terrains agricoles en réserve) représentent CHF 11'105'363.50 million soit 29.13% du total du bilan. Le patrimoine administratif est constitué des bâtiments communaux (mairie, école) pour une valeur de CHF 4'797'768.38. Ces actifs ne peuvent pas être vendus car ils sont nécessaires à l'activité même de la commune. Contrairement aux bien du patrimoine financier qui n'ont pas une fonction régalienn.

Des investissements en recul

Depuis trois ans, le niveau des investissements est en deçà des prévisions. L'explication est que le principal investissement au patrimoine administratif, la rénovation de la maison communale a pris du retard du fait des exigences de la commission des monuments, de la

nature et des sites. Également la révision du plan directeur communal a connu des délais plus importants que prévus initialement. Des consultations supplémentaires, en particulier avec les agriculteurs, ont été nécessaires. Ainsi ces investissements s'étalent plus longuement dans le temps.

Les faits marquant des investissements 2024 sont :

- Étude du projet d'extension du local des pompiers ayant débouché sur une autorisation préalable de construction ;
- Continuation du travail de révision du plan directeur communal par la commission ad hoc ;
- Autorisation de construire accordée pour la rénovation de la maison communale ;

Les investissements 2024 se sont montés à CHF 499'886.65 contre CHF 300'676.00 en 2023. Le budget 2024 prévoyait des dépenses pour CHF 2'746'800.00.

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN AU		31.12.23	31.12.24	Variation
1	ACTIF	33'042'926.55	38'117'282.75	5'074'356.20
10	PATRIMOINE FINANCIER	23'618'203.28	30'531'645.67	6'913'442.39
100	Disponibilités et placements à court terme	4'317'575.71	7'472'232.04	3'154'656.33
101	Créances	3'105'790.36	4'058'602.27	952'811.91
102	Placements financiers à CT	-	2'200'000.00	2'200'000.00
104	Actifs de régularisation	226'394.71	210'716.71	-15'678.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	3'918.85	4'506.40	587.55
107	Placements financiers	4'694'850.00	5'320'830.00	625'980.00
108	Immobilisations corporelles PF	11'110'278.90	11'105'363.50	-4'915.40
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	159'394.75	159'394.75	-
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	9'424'723.27	7'585'637.08	-1'839'086.19
140	Immobilisations corporelles du PA	6'670'439.27	4'797'768.38	-1'872'670.89
142	Immobilisations incorporelles du PA	-	139'984.70	139'984.70
144	Prêt	500'000.00	500'000.00	-
145	Participations, capital social	2'147'884.00	2'147'884.00	-
146	Subventions d'investissements	106'400.00	-	-106'400.00
2	PASSIF	33'042'926.55	38'117'282.75	5'074'356.20
20	CAPITAUX DE TIERS	9'019'125.32	13'066'293.10	4'047'167.78
200	Engagements courants	381'282.02	311'303.84	-69'978.18
201	Engagements financiers à court terme	101'892.20	121'361.90	19'469.70
204	Passifs de régularisation	238'478.88	248'192.04	9'713.16
205	Provisions à court terme	1'491'112.00	2'048'952.00	557'840.00
206	Engagements financiers à long terme	6'085'113.72	8'263'751.82	2'178'638.10
208	Provisions à long terme	526'000.00	1'877'485.00	1'351'485.00
209	Engag. envers les financ. spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	195'246.50	195'246.50	-
29	CAPITAL PROPRE	24'023'801.23	25'050'989.65	1'027'188.42
299	Excédent/découvert du bilan	24'023'801.23	25'050'989.65	1'027'188.42

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31 DECEMBRE 2024

COMPTE DE RESULTAT		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	vs bud	vs 2023
Charges d'exploitation						
30	Charges de personnel	1'714'275.02	1'808'544.80	1'882'006.05	73'461.25	167'731.03
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'128'609.78	2'109'996.00	2'850'148.92	740'152.92	721'539.14
33	Amortissements du patrimoine administratif	268'619.06	268'619.00	268'619.06	0.06	-
36	Charges de transfert	1'626'608.73	1'822'579.00	3'126'033.06	1'303'454.06	1'499'424.33
Total des charges d'exploitation		5'738'112.59	6'009'738.80	8'126'807.09	2'117'068.29	2'388'694.50
Revenus d'exploitation						
40	Revenus fiscaux	4'747'351.09	5'035'833.00	9'544'882.01	4'509'049.01	4'797'530.92
42	Taxes	427'128.69	419'644.00	536'898.55	117'254.55	109'769.86
43	Revenus divers	15'228.95	17'000.00	18'548.10	1'548.10	3'319.15
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
46	Revenus de transfert	156'561.97	166'822.00	84'682.36	-82'139.64	-71'879.61
Total des revenus d'exploitation		5'346'270.70	5'639'299.00	10'185'011.02	4'545'712.02	4'838'740.32
Résultat d'exploitation		-391'841.89	-370'439.80	2'058'203.93	2'428'643.73	2'450'045.82
34	Charges financières	116'466.74	101'906.00	147'019.95	45'113.95	30'553.21
44	Revenus financiers	1'407'460.84	476'560.00	1'182'811.55	706'251.55	-224'649.29
Résultat financier		1'290'994.10	374'654.00	1'035'791.60	661'137.60	-255'202.50
RESULTAT OPERATIONNEL		899'152.21	4'214.20	3'093'995.53	3'089'781.33	2'194'843.32
38	Charges extraordinaires	862'982.05	0.00	2'066'807.11	2'066'807.11	1'203'825.06
48	Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		-862'982.05	0.00	-2'066'807.11	-2'066'807.11	-1'203'825.06
RESULTAT TOTAL		36'170.16	4'214.20	1'027'188.42	1'022'974.22	991'018.26

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
0	ADMINISTRATION GENERALE				
	TOTAL CHARGES	1 918 860.69	1 977 345.50	2 167 899.42	-190'553.92
	TOTAL REVENUS	105 947.90	81 400.00	105 811.05	-24'411.05
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
	TOTAL CHARGES	257 774.24	268 814.45	299 325.53	-30'511.08
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
	30 CHARGES DE PERSONNEL	223 348.20	230 384.45	270 569.15	-40'184.70
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	34 426.04	38 430.00	28 756.38	9'673.62
02	SERVICES GENERAUX				
	TOTAL CHARGES	1 661 086.45	1 708 531.05	1 868 573.89	-160'042.84
	TOTAL REVENUS	105 947.90	81 400.00	105 811.05	-24'411.05
	30 CHARGES DE PERSONNEL	1 078 098.99	1 100 428.05	1 100 112.15	315.90
	31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	434 434.72	451 760.00	414 897.55	36'862.45
	33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	94 736.84	94 737.00	94 736.84	0.16
	34 CHARGES FINANCIÈRES	900.40	5 200.00	2 831.35	2'368.65
	36 CHARGES DE TRANSFERT	52 915.50	56 406.00	56 342.67	63.33
	38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	199 653.33	-199'653.33
	42 TAXES	56 628.45	31 600.00	48 059.95	-16'459.95
	43 REVENUS DIVERS	15 228.95	17 000.00	18 548.10	-1'548.10
	44 REVENUS FINANCIERS	34 090.50	31 800.00	39 203.00	-7'403.00
	46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
	49 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	0.00	1'000.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
	TOTAL CHARGES	481 394.09	507 963.80	491 662.90	16'300.90
	TOTAL REVENUS	134 339.60	139 244.00	143 443.83	-4'199.83
11	SECURITE PUBLIQUE				
	TOTAL CHARGES	176 389.65	212 585.80	193 985.65	18'600.15
	TOTAL REVENUS	99 989.00	112 444.00	99 662.00	12'782.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	99 242.50	114 971.80	107 201.65	7'770.15
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 671.15	20 605.00	14 003.00	6'602.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	72 476.00	77 009.00	72 781.00	4'228.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	83 088.00	112 444.00	99 662.00	12'782.00
49	IMPUTATIONS INTERNES	16 901.00	0.00	0.00	0.00
14	QUESTIONS JURIDIQUES				
	TOTAL CHARGES	34 317.45	44 500.00	50 847.00	-6'347.00
	TOTAL REVENUS	28 574.70	23 800.00	37 431.35	-13'631.35
30	CHARGES DE PERSONNEL	0.00	15 000.00	29 453.65	-14'453.65
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 026.25	2 500.00	994.30	1'505.70
36	CHARGES DE TRANSFERT	16 390.20	27 000.00	20 399.05	6'600.95
39	IMPUTATIONS INTERNES	16 901.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	20 190.00	17 800.00	32 995.00	-15'195.00
44	REVENUS FINANCIERS	8 384.70	6 000.00	4 436.35	1'563.65
15	SERVICE DU FEU				
	TOTAL CHARGES	250 960.79	232 628.00	228 750.00	3'878.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	46 057.15	45 070.00	44 231.80	838.20
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	124 665.39	104 426.00	101 869.20	2'556.80
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	80 238.25	83 132.00	82 649.00	483.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
16	DEFENSE				
	TOTAL CHARGES	19 726.20	18 250.00	18 080.25	169.75
	TOTAL REVENUS	5 775.90	3 000.00	6 350.48	-3'350.48
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 383.20	2 600.00	2 430.25	169.75
36	CHARGES DE TRANSFERT	17 343.00	15 650.00	15 650.00	0.00
42	TAXES	2 775.90	0.00	3 350.48	-3'350.48
46	REVENUS DE TRANSFERT	3 000.00	3 000.00	3 000.00	0.00
2	FORMATION				
	TOTAL CHARGES	485 447.95	558 523.00	1 538 063.82	-979'540.82
	TOTAL REVENUS	126 094.55	123 562.00	137 367.84	-13'805.84
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE				
	TOTAL CHARGES	485 447.95	558 523.00	1 538 063.82	-979'540.82
	TOTAL REVENUS	126 094.55	123 562.00	137 367.84	-13'805.84
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	295 726.78	354 400.00	326 857.97	27'542.03
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	40 866.77	40 867.00	40 866.77	0.23
34	CHARGES FINANCIÈRES	2 649.40	3 300.00	3 647.00	-347.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	146 205.00	159 956.00	159 956.00	0.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	1 006 736.08	-1'006'736.08
42	TAXES	70 032.55	71 100.00	79 665.84	-8'565.84
44	REVENUS FINANCIERS	39 600.00	36 000.00	41 240.00	-5'240.00
45	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	16 462.00	16 462.00	16 462.00	0.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
	TOTAL CHARGES	251 332.85	287 751.00	276 471.94	11'279.06
	TOTAL REVENUS	5 557.57	800.00	2 232.00	-1'432.00
31	HERITAGE CULTUREL				
	TOTAL CHARGES	0.00	2 000.00	0.00	2'000.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	2 000.00	0.00	2'000.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
32	CULTURE, AUTRES				
	TOTAL CHARGES	89 180.24	98 431.00	112 699.90	-14'268.90
	TOTAL REVENUS	2 793.17	0.00	478.00	-478.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	45 367.04	41 000.00	54 476.30	-13'476.30
36	CHARGES DE TRANSFERT	43 813.20	57 431.00	58 223.60	-792.60
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	2 793.17	0.00	478.00	-478.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS				
	TOTAL CHARGES	145 152.61	175 320.00	151 772.04	23'547.96
	TOTAL REVENUS	2 764.40	800.00	1 754.00	-954.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	113 952.06	123 820.00	107 510.63	16'309.37
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	31 200.55	51 500.00	44 261.41	7'238.59
42	TAXES	2 764.40	800.00	1 754.00	-954.00
43	REVENUS DIVERS	0.00	0.00	0.00	0.00
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES				
	TOTAL CHARGES	17 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	17 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
4	SANTE				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
49	SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE				
	TOTAL CHARGES	760 775.31	910 302.50	860 982.99	49'319.51
	TOTAL REVENUS	155 044.95	183 705.00	235 964.20	-52'259.20
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS				
	TOTAL CHARGES	4 076.00	6 500.00	3 886.80	2'613.20
36	CHARGES DE TRANSFERT	4 076.00	6 500.00	3 886.80	2'613.20
54	FAMILLE ET JEUNESSE				
	TOTAL CHARGES	619 559.26	765 990.50	747 139.14	18'851.36
	TOTAL REVENUS	146 295.90	166 205.00	218 780.20	-52'575.20
30	CHARGES DE PERSONNEL	267 528.18	302 690.50	330 437.65	-27'747.15
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	29 180.19	42 800.00	39 912.55	2'887.45
36	CHARGES DE TRANSFERT	322 850.89	420 500.00	376 788.94	43'711.06
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	122 612.90	147 000.00	189 285.20	-42'285.20
46	REVENUS DE TRANSFERT	23 683.00	19 205.00	29 495.00	-10'290.00
55	CHOMAGE				
	TOTAL CHARGES	0.00	3 500.00	390.00	3'110.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	0.00	3 500.00	390.00	3'110.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
	TOTAL CHARGES	107 740.05	104 312.00	88 567.05	15'744.95
	TOTAL REVENUS	8 749.05	17 500.00	17 184.00	316.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	35 963.65	27 500.00	21 005.40	6'494.60
36	CHARGES DE TRANSFERT	71 776.40	76 812.00	67 561.65	9'250.35
42	TAXES	8 749.05	17 500.00	17 184.00	316.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	29 400.00	30 000.00	21 000.00	9'000.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	29 400.00	30 000.00	21 000.00	9'000.00
6	TRANSPORTS				
	TOTAL CHARGES	1 433 690.74	532 973.00	1 406 455.28	-873'482.28
	TOTAL REVENUS	29 644.25	5 000.00	35 144.36	-30'144.36
61	CIRCULATION ROUTIERE				
	TOTAL CHARGES	1 393 298.64	477 420.00	1 339 689.48	-862'269.48
	TOTAL REVENUS	15 257.35	5 000.00	18 786.40	-13'786.40
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	390 145.54	337 205.00	339 074.18	-1'869.18
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	133 015.45	133 015.00	133 015.45	-0.45
36	CHARGES DE TRANSFERT	7 155.60	7 200.00	7 182.15	17.85
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	862 982.05	0.00	860 417.70	-860'417.70
42	TAXES	13 063.35	5 000.00	18 306.40	-13'306.40
44	REVENUS FINANCIERS	480.00	0.00	480.00	-480.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	1 714.00	0.00	0.00	0.00
62	TRANSPORTS PUBLICS				
	TOTAL CHARGES	40 392.10	55 553.00	66 765.80	-11'212.80
	TOTAL REVENUS	14 386.90	0.00	16 357.96	-16'357.96
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	13 948.10	15 000.00	27 108.80	-12'108.80
36	CHARGES DE TRANSFERT	26 444.00	40 553.00	39 657.00	896.00
42	TAXES	14 386.90	0.00	16 357.96	-16'357.96
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	TOTAL CHARGES	561 190.87	559 255.00	445 846.65	113'408.35
	TOTAL REVENUS	108 703.69	118 400.00	36 508.45	81'891.55
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU				
	TOTAL CHARGES	5 510.55	6 100.00	4 700.15	1'399.85
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 510.55	6 100.00	4 700.15	1'399.85
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES				0.00
	TOTAL CHARGES	142 461.57	153 100.00	68 602.46	84'497.54
	TOTAL REVENUS	78 673.75	100 000.00	10 767.00	89'233.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	142 461.57	153 100.00	68 602.46	84'497.54
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	78 673.75	100 000.00	10 767.00	89'233.00
73	GESTION DES DECHETS				
	TOTAL CHARGES	353 884.05	370 305.00	350 774.34	19'530.66
	TOTAL REVENUS	17 234.84	14 400.00	21 725.00	-7'325.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	346 289.05	362 000.00	345 645.80	16'354.20
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	7 595.00	8 305.00	5 128.54	3'176.46
42	TAXES	10 929.85	6 400.00	16 943.00	-10'543.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	6 304.99	8 000.00	4 782.00	3'218.00
75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
	TOTAL CHARGES	6 120.00	14 500.00	14 070.00	430.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 420.00	3 500.00	3 570.00	-70.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	2 700.00	11 000.00	10 500.00	500.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
TOTAL CHARGES	7 405.00	3 000.00	400.00	2'600.00
TOTAL REVENUS	6 805.00	1 000.00	0.00	1'000.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 805.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1 600.00	3 000.00	400.00	2'600.00
42 TAXES	5 805.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	1 000.00	1 000.00	0.00	1'000.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES				
TOTAL CHARGES	39 347.70	12 250.00	7 299.70	4'950.30
TOTAL REVENUS	5 990.10	3 000.00	4 016.45	-1'016.45
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	39 347.70	12 250.00	7 299.70	4'950.30
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	5 990.10	3 000.00	4 016.45	-1'016.45
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	6 462.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6 462.00	0.00	0.00	0.00

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres		Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
	TOTAL CHARGES	10 005.15	10 000.00	10 186.55	-186.55
	TOTAL REVENUS	112 568.49	103 960.00	122 727.40	-18'767.40
82	SYLVICULTURE				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	6.70	-6.70
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
34	CHARGES FINANCIÈRES	0.00	0.00	6.70	-6.70
86	BANQUES ET ASSURANCES				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	27 918.00	20 000.00	32 994.00	-12'994.00
44	REVENUS FINANCIERS	27 918.00	20 000.00	32 994.00	-12'994.00
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE				
	TOTAL CHARGES	10 005.15	10 000.00	10 179.85	-179.85
	TOTAL REVENUS	84 650.49	83 960.00	89 733.40	-5'773.40
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 005.15	10 000.00	10 179.85	-179.85
42	TAXES	6 399.05	7 000.00	5 697.20	1'302.80
44	REVENUS FINANCIERS	78 251.44	76 960.00	84 036.20	-7'076.20
9	FINANCES ET IMPÔTS				
	TOTAL CHARGES	831 764.73	768 531.00	3 143 064.60	-2'374'533.60
	TOTAL REVENUS	5 992 731.54	5 360 788.00	10 548 623.44	-5'187'835.44
91	IMPOTS				
	TOTAL CHARGES	161 020.02	165 000.00	1 205 899.76	-1'040'899.76
	TOTAL REVENUS	4 773 242.64	5 054 988.00	9 567 379.19	-4'512'391.19
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	22 535.60	0.00	931 254.45	-931'254.45
36	CHARGES DE TRANSFERT	138 484.42	165 000.00	274 645.31	-109'645.31
40	REVENUS FISCAUX	4 747 351.09	5 035 833.00	9 544 882.01	-4'509'049.01
42	TAXES	920.02	0.00	3 143.07	-3'143.07
46	REVENUS DE TRANSFERT	24 971.53	19 155.00	19 354.11	-199.11
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
92	CONVENTIONS FISCALES				
	TOTAL CHARGES	66 179.72	73 125.00	60 371.94	12'753.06
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	66 179.72	73 125.00	60 371.94	12'753.06

4. COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024

Fonction et Titres	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement 2024
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES				
TOTAL CHARGES	470 765.00	437 000.00	1 736 258.00	-1'299'258.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	470 765.00	437 000.00	1 736 258.00	-1'299'258.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE				
TOTAL CHARGES	133 799.99	93 406.00	140 534.90	-47'128.90
TOTAL REVENUS	1 218 736.20	305 800.00	980 422.00	-674'622.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	20 883.05	0.00	0.00	0.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	112 916.94	93 406.00	140 534.90	-47'128.90
42 TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	1 218 736.20	305 800.00	980 422.00	-674'622.00
97 REDISTRIBUTIONS				
TOTAL REVENUS	752.70	0.00	822.25	-822.25
46 REVENUS DE TRANSFERT	752.70	0.00	822.25	-822.25
TOTAL GENERAL				
TOTAL CHARGES	6 734 462.38	6 112 644.80	10 340 634.15	-4'227'989.35
TOTAL REVENUS	6 770 632.54	6 116 859.00	11 367 822.57	-5'250'963.57
EXCEDENT(-) / PERTE	-36'170.16	-4'214.20	-1'027'188.42	1'022'974.22

5. INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

Comptes	Désignation	Comptes au 31.12.2023	Budget 2024	Comptes au 31.12.2024
F02	SERVICES GENERAUX			
	Total des dépenses	293 676.00	2 396 800.00	342 417.95
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	187 276.00	2 300 000.00	245 617.95
56	Subventions d'investissements propres	106 400.00	96 800.00	96 800.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F15	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	Total des dépenses	0.00	0.00	17 484.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	17 484.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	Total des dépenses	7 000.00	250 000.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	7 000.00	250 000.00	0.00
63	Subventions d'investissements acquises	0.00	0.00	0.00
F61	CIRCULATION ROUTIERE			
	Total des dépenses	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
F79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	Total des dépenses	0.00	100 000.00	139 984.70
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	0.00	100 000.00	139 984.70
	TOTAL GENERAL			
	Total des dépenses	300 676.00	2 746 800.00	499 886.65
	Total des recettes	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	300 676.00	2 746 800.00	499 886.65

6. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATION	Au 31.12.2024
Résultat total	1'027'188.42
+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	2'338'972.84
+ Amortissements des prêts et participations PA	-
- Augmentation / + diminution des créances	-952'811.91
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	-587.55
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	15'678.00
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	-
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	-625'980.00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	-69'978.18
+ Augmentation / - diminution des provisions	1'909'325.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	9'713.16
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	-
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE [FTO]	3'651'519.78
+ Remboursement des tiers	-
+ Subventions acquises	-
+ Remboursements des prêts et de participations	-
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-
- Immobilisations corporelles	- 499 886.65
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	0.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-499'886.65
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	-499'886.65
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-2'200'000.00
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	-
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	4'915.40
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (lt)	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-2'195'084.60
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT [FTI+P]	-2'694'971.25
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	19'469.70
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	2'178'638.10
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENT [FTF]	2'198'107.80
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME [FTO]+[FTI+P]+[FTF]	3'154'656.33
Liquidités et placements à court terme au 01.01.2024	4'317'575.71
Liquidités et placements à court terme au 31.12.2024	7'472'232.04
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	3'154'656.33

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Jussy reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier (PF) sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. On distingue les parcelles construites par rapport aux parcelles vierges. Les deux sont considérées comme des réserves de superficie permettant à la commune si elle le souhaite un jour d'y mener des projets de construction ou simplement d'exploitation des ressources.

La dernière réévaluation a été réalisée en 2022. La prochaine réévaluation sera effectuée en 2027.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué

selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000.00, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000.00 doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 100'000.00. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à 2020), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 31.12.2023	Augm.	Dimin.	Solde au 31.12.2024
299	Excédent / découvert de bilan	24'023'801.23	13'194'873.48	12'167'685.06	25'050'989.65
2990	Résultat annuel	36'170.16	13'158'703.32	12'167'685.06	1'027'188.42
2999	Résultats cumulés des années précédentes	23'987'631.07	36'170.16	-	24'023'801.23
29	Total	24'023'801.23	13'194'873.48	12'167'685.06	25'050'989.65

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat de l'année s'élève à CHF 1'027'188.42.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

Compte CG	Provisions pour	Solde au 31.12.2023	Constitutions / Augmentations	Utilisations	Dissolutions	Solde au 31.12.2024	Réf.
0120.00.20810.00	Provision indemnité exécutif	-	42'200		-	42'200	1
0220.00.20500.00	Soldes vacances	7'112	-	2'160		4'952	2
0220.00.20810.00	Rente-pont AVS	26'000	13'000	3'715	-	35'285	3
5441.10.20870.00	Provision pour charges financières	500'000	-	-	-	500'000	4
9100.00.20590.01	Estimation fiscale	1'398'000	533'000	-	-	1'931'000	5
9100.00.20590.02	Frais de perception dus sur reliquat	86'000	27'000		-	113'000	6
9300.00.20890.00	Provision péréquation 2026	-	1'300'000			1'300'000	7
Total des provisions		2'017'112	1'915'200	5'875	-	3'926'437	

1. Provision indemnité exécutif :

But : provisionner les indemnités de fin de fonction des membres de l'Exécutif selon la nouvelle réglementation

Suite à l'entrée en vigueur de la loi 13200, le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01) a été modifié en juillet 2024 pour inclure le versement d'indemnités de fin de fonction aux membres de l'Exécutif (art. 15B). Cette mesure, effective dès 2024, impacte le calcul des indemnités des élus en poste. Les indemnités peuvent être provisionnées au 31 décembre 2024 et budgétisées pour la nouvelle législature débutant le 1er juin 2025 au 1er juin 2025 peuvent être prévues a budget 2025.

2. Provision pour soldes vacances :

But : provisionner le risque financier inhérent à un éventuel règlement du solde des vacances des collaborateurs qui quitteraient la commune.

Au 31.12.2023, il existait un solde de vacances de 17.18 jours. A la fin de l'année 2024, le solde est passé à 12.85 jours, entraînant un ajustement de la provision. Pour rappel, cette dernière est calculée en multipliant le salaire horaire des collaborateurs par le solde des vacances à la fin de la période. Il est également ajouté un montant correspondant aux charges sociales supportées par

3. Provision pour rente-pont AVS :

But : cette provision a pour but de contribuer à l'aménagement des départs à la retraite. Il instaure le versement d'une rente-pont AVS, financée par la Commune, en cas de prise de retraite anticipée avant l'âge donnant droit à une rente simple AVS.

Cette provision est calculée depuis l'exercice 2022 avec l'entrée en vigueur du règlement communal. La provision est calculée en fonction des employés proches de la retraite et susceptible de bénéficier de cette rente-pont AVS.

4. Provision pour charges financières :

But : Provisionnement du prêt de CHF 500'000 à la Fondation Clair-Vivre.

La commune a décidé de provisionner un compte de prêt du PA pour la Fondation Clair-Vivre d'un montant de CHF 500'000. Cela signifie que la commune souhaite se couvrir de la perte de ce montant, qui est considérée comme probable et certaine, car elle ne sera pas restituée. En provisionnant cette somme, la commune s'assure qu'elle a les fonds nécessaires pour couvrir cette perte future et qu'elle peut continuer à respecter ses obligations financières.

5. Provision pour estimation fiscale :

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations.

10. TABLEAU DES PROVISIONS

En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP de ces dix dernières années, on peut constater des variations importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre très réduit de contribuables qui représentent la moitié de la fiscalité. A cet effet, la provision de 12% sur la production encore estimée des personnes physique - PP- pour CHF 15'771'522.31 (+38.65% par rapport à 2023), des personnes morales -PM- pour CHF 37'042.24 (-8.05%) et de l'IS pour CHF 283'500.-- (+22.06%) a été ajustée au 31.12.2024, soit une provision totale de CHF 1'931'000.--. Il en résulte donc une augmentation de la provision pour un montant de CHF 533'000.-- en charge de l'exercice 2024. Pour mémoire le taux de 12% correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève.

6. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat fiscal :

But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM, donnant lieu à une provision.

Cette provision est calculée sur le reliquat fiscal restant en fin d'année qui n'a, par définition, pas donné lieu à un recouvrement. Le montant dû à l'Etat équivaut à 3% du reliquat fiscal net. Le reliquat net au 31.12.2024 se monte à CHF 3'770'423.50 contre CHF 2'875'251.48-- à fin 2023. En conséquence, l'augmentation du reliquat net de CHF 895'172.02. se traduit par une augmentation de la provision pour les frais de perception pour CHF 27'000.--. Ainsi la provision au 31.12.2024 se monte à CHF 113'000.--.

7. Provision pour péréquation 2026 :

But : cette provision vise à anticiper la forte péréquation de 2026 estimé à CHF 1'600'000

Création d'une provision spéciale pour anticiper l'augmentation de la péréquation intercommunale en 2026 (selon SAFCO) estimée à une charge de CHF 1'600'000 pour 2026.

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	Fondation communale pour le logement	SIG - Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Fondation de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région	Mise à disposition de logements dans la commune	Electricité, gaz, eau, énergie thermique	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 mios de francs	23 mios	100 millions de francs	137'000 F
dont détenu par la commune	0.36% soit 25'942 sur 7'200'000 actions	100%	0.0696%	0.365%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 3'008'575	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500
Valeur comptable de la participation	CHF 5'283'514	CHF 1'429'900	CHF 69'600	CHF 500
Principaux autres détenteurs	Etat de Genève et les communes genevoises	---	Etat de Genève et les communes genevoises	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon	La Fondation ne détient aucune participation, ses investissements sont uniquement de nature immobilière.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Bavois Eole SA, Securelec - Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Refacturation de travaux réalisés pour le compte de la Fondation Facturation honoraires du responsable technique	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques du marché de l'immobilier	Risques du marché de l'énergie	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	MCH2	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 231 millions de francs (2023)	+ CHF 718'212.67 (2023)	- CHF 171 millions de francs (2023)	+ CHF 73'721.10 (1.07.22-30.06.23)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	30'270 millions de francs (2023) dont 2'184 millions de francs de capitaux propres	CHF 46.5 millions de francs (2023) dont CHF 28.5 millions de francs de capitaux propres.	CHF 4'464 millions de francs (2023) dont CHF 2'365 millions de francs de capitaux propres.	CHF 1'914'556 (06.2023) dont CHF 1'539'161 de capitaux propres

Nom de l'entité	ACG - Association des communes genevoises	GIAP - Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG - Service intercommunal d'informatique	CIDEC - Groupement intercommunal des déchets carnés	Groupement intercommunal de Protection Civile des Voirons (ORPC Voirons)
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Organisation commune de Protection Civile
Total du capital	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes de Chêne-Bourg, Puplinge, Jussy, Pulinge, Presinge et Thônex
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Contribution annuelle aux coûts de fonctionnement
Risques spécifiques	---	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 636'000 (2023) sur un total de charges de CHF 4'744'432	+ CHF 4'906'252 (2023) sur un total de charges de CHF 92'605'772	+ CHF 407'684 (2023) sur un total de charges de CHF 11'823'616	-CHF 166'872 (2023) sur un total de charges de CHF 1'075'168	CHF 0 les surplus/mancos de contributions versées sont restitués/versés
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 7'486'194 (2023) dont CHF 3'315'722 de capital propre	CHF 20'605'032 (2023) dont CHF 16'178'717 de capital propre	CHF 3'412'656 (2023) dont CHF 1'985'408 de capital propre	CHF 3'794'260 (2023) dont CHF 3'769'823 de capital propre	+ CHF 97'826 (2023)

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	Garantie CAP (caisse de pension)	Cautionnement Fondation pour le logement
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Fondation de la commune de Jussy pour le logement
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Commune de Jussy
Typologie du rapport juridique		Cautionnement
Flux financiers de l'année (commune/entité)		Refacturation taux de travail de 20% à la charge de la commune de Jussy CHF 34'586.10
Prestations couvertes par la garantie		Emprunt sur l'immeuble Jussy 332
Montant de la garantie au 31.12.2024		CHF 3'555'000.00
Date du vote du CM approuvant la garantie		15.03.10
Risque (situation actuelle, taux couverture, ..)		Capitaux propres au 31.12.2024 de plus de 29 millions. Résultats d'exploitations moyens supérieurs à CHF 700'000.- sur les 3 dernières années. Risque estimé : très faible.

Engagements envers la CAP (caisse de pension) :

La Commune a garanti par délibération du 18.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2023).

1. Engagements de prévoyance de la Commune : CHF 5'790'490.28.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

- Engagements de prévoyance de l'ACG : CHF 51'280'170.67
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : CHF 19'681'304.72
- Engagements du groupement SIS : CHF 159'188'983.69
- Engagements de prévoyance de la caisse : CHF 4'225'666'770.96

3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 76.49 %

Observations :

- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2023 de la CPI, les comptes de l'année 2024 n'étant pas encore audités.

Informations complémentaires :

Détention, dans le portefeuille de titres de la BCGE, de 3 cédules hypothécaires non nanties de CHF 255'000 et CHF 570'000 (premier rang) et de CHF 150'000 (deuxième rang).

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Numéro du bien	Type de biens	Cat. patrim. PA / PF	Libellé compte	Statut	Date délab.CM	Montant crédit voté	Dépassement /économie	Durée Amort.	Solde au 31.12.2022	Solde au 31.12.2023	Dépenses 2024	Recettes 2024	Correction Dépréciation (-) Revalorisation	Amort.planifiés 2024	Amort. Non planifiés 2024	Amort. Compl. 2024	Solde au 31.12.2024
29004140	Objet	PA	Rte de Jussy 312 - rénovation bâtiment mairie	Clôturé	19.04.10	2'635'000.00	0.00	30-E	1'800'000.00	1'705'263.16	0.00	0.00	0.00	94'736.84	0.00	0.00	1'610'526.32
29011140	Parcelle	PA	Parcelle 119 rte de Juvigny - Achat parcelle	Terminé	27.10.21	2'556'800.00	7'295.20	30-T	2'565'168.20	2'564'095.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'564'095.20
29012140	Parcelle	PA	Parcelle 119 rte de Juvigny - Rénovation bâtiment	En cours	27.10.21	4'825'000.00	-4'226'337.14	30-T	164'695.91	353'044.91	245'617.95	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	598'662.86
15003140	Parcelle	PA	Agrandissement local sapeurs-pompiers	En cours	13.05.24	49'592.00	-32'108.00	30-T	0.00	0.00	17'484.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17'484.00
21700614	Objet	PA	Assainissement énergétique bâtiments complexe Beillans (Phase 2)	Clôturé	02.11.20	1'450'000.00	-223'996.72	10-T	1'088'469.62	1'047'602.85	0.00	0.00	0.00	40'866.77	0.00	1'006'736.08	0.00
21700814	Parcelle	PA	Agrandissement école primaire des Beillans	En cours	01.02.21	60'000.00	-53'000.00	30-T	0.00	7'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7'000.00
61510114	Objet	PA	Balayeuse	Clôturé	07.06.21	196'000.00	-323.35	15-T	169'586.43	143'496.21	0.00	0.00	0.00	13'045.11	0.00	130'451.10	0.00
61505140	Objet	PA	Enfouissement lignes route de Monniaz	Clôturé	12.06.27	2'660'000.00	-234'533.87	20-T	1'819'844.22	849'936.94	0.00	0.00	0.00	119'970.34	0.00	729'966.60	0.00
79001142	Objet	PA	Plan directeur communal	Projet	13.03.23	225'000.00	-85'015.30	05-T	0.00	0.00	139'984.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	139'984.70
140 TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									7'607'764.38	6'670'439.27	403'086.65	0.00	0.00	268'619.06	0.00	1'867'153.78	4'937'753.08
54411055	Objet	PA	Prêt à la Fondation Clair-Vivre	Clôturé	28.05.20	500'000.00	0.00	00-T	500'000.00	500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	500'000.00
144 TOTAL PRETS									500'000.00	500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	500'000.00
29076146	FIDU	PA	Attribution FIDU 2023	Clôturé	23.08.22	106'400.00	0.00	30-T	0.00	106'400.00	0.00	0.00	0.00	3'546.67	0.00	102'853.33	0.00
29077146	FIDU	PA	Attribution FIDU 2024	Clôturé	28.08.23	96'800.00	0.00	30-T	0.00	0.00	96'800.00	0.00	0.00	0.00	0.00	96'800.00	0.00
146 TOTAL SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS FIDU									0.00	106'400.00	96'800.00	0.00	0.00	3'546.67	0.00	199'653.33	0.00
30108400	Bâtiments	PF	Copropriété rte de Jussy 316 (parc. N°29/785)		14.04.14	1'510'000.00			1'638'000.00	1'638'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'638'000.00
31108400	Bâtiments	PF	Rénovation Auberge La Couronne et appart. 1er étage		04.12.17				181'954.90	181'954.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	181'954.90
10108400	Bâtiments	PF	Parcelle 29/134 - Rte de Jussy 336		10.12.12	1'050'000.00			2'330'000.00	2'330'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2'330'000.00
20108400	Bâtiments	PF	Parcelle 29/136 - Rte de Jussy 340		11.11.13	1'600'000.00			1'270'000.00	1'270'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'270'000.00
70108000	Parcelle	PF	Parcelle 10872 - Rte Lullier 24-26						65'400.00	65'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	65'400.00
72108000	Parcelle	PF	Parcelle 1323 chamboton renaturisé - Rte de Juvigny						94'200.00	94'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	94'200.00
73108000	Parcelle	PF	Parcelle 121 - Jussy parking (Rte de Juvigny)						1'281'800.00	1'281'800.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'281'800.00
74108000	Parcelle	PF	Parcelle 473 - Les Hutins (Sionnet)						11'900.00	11'900.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11'900.00
75108000	Parcelle	PF	Parcelle 344 - Les Champs du Loup / Les Communes / Les Manso						58'600.00	58'600.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	58'600.00
78108000	Parcelle	PF	Parcelle 425 - Ch. Gresevaux						129'000.00	129'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	129'000.00
79108000	Parcelle	PF	Parcelle 488 - Ch. Pauses Basses						144'300.00	144'300.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	144'300.00
81108000	Parcelle	PF	Parcelle 424 - Ch. Gresevaux		06.09.93	36'000.00			63'700.00	63'700.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	63'700.00
82081080	Parcelle	PF	Parcelle 568 - Bois Barbaz		10.10.22	27'500.00			0.00	26'997.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26'997.20
82108000	Parcelle	PF	Parcelle 1260 - Bois de la Salle / Les Devants / Les Esserts		06.02.17				86'400.00	86'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	86'400.00
77108000	Bâtiments	PF	Parcelle 423 - Ch. Gresevaux						64'100.00	64'100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64'100.00
96831080	Parcelle	PF	Parcelle 52B - Terrain 4 BProt ex Pinget - Rte de Jussy 312		13.10.14	800'000.00			579'200.00	579'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	579'200.00
96841080	Parcelle	PF	Parcelles 120 - Rte de Juvigny						1'141'000.00	1'141'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'141'000.00
96861084	Bâtiments	PF	Parcelle 135 - Route de Jussy 338		10.10.22	1'740'000.00			1'740'000.00	1'943'726.80	304.60	5'220.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1'938'811.40
108 TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER									10'879'554.90	11'110'278.90	304.60	5'220.00	0.00	0.00	0.00	0.00	11'105'363.50

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURES

Au 31.12.2024, il n'existe aucun crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil exécutif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Le plan financier quadriennal permet d'anticiper les éventuelles lacunes de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt

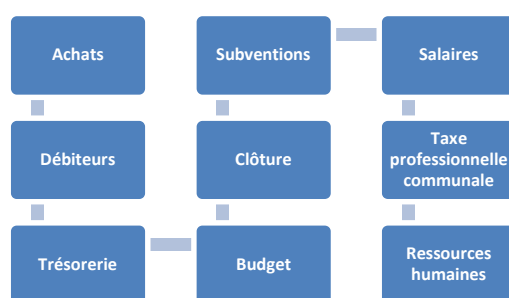
Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont inexistantes.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne introduit par la commune en 2018 a été complètement révisé en 2020 par un prestataire externe. Les neuf processus suivants ont été mis en place:



Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

La révision du SCI s'est déroulée en 4 étapes :

1. Mise à jour de la législation communale (règlements, directives, etc.) et de la documentation SCI (modèles, procédures, directives, etc.) en fonction de l'évolution normative depuis 2013 (nouvelle Constitution, nouvelle LGAF, nouvelle LAC). Création d'une table documentaire récapitulative avec références au SIL et au site web communal, et identification de « référents SCI » par domaine.
2. Revue des 8 processus-clés issus du SCI 2013 et des documents liés, adaptation aux besoins de la commune y compris éventuelles modifications de la réglementation, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
3. Revue des 4 matrices de contrôle RH (y compris procédures ou modèles liés) issues de la mise à jour 2017, adaptation aux besoins de la commune, établissement ou mise à jour de fiches de contrôle type « Optimiso/SIACG » ou de matrices de contrôle type « Guide SCI ».
4. Identification des principaux contrôles (hors processus-clés SCI ci-avant) requis par la législation communale et établissement des fiches de contrôles « généraux » y

relatifs. Création d'une table récapitulative des contrôles « généraux » et attribution aux référents SCl concernés.

C. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrat de leasings.

16. RATIOS FINANCIERS

Taux endettement net						
	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	-305.31%	-242.97%	-219.23%	-307.52%	-182.98%	-259.70%
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Objectif	Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.					
Baromètre	< 100%	100%-150%	> 150%			
Remarque	Le ratio est très bon compte tenu du fait que la commune à un solide patrimoine financier. Les capitaux de tiers représentent 27% du total du bilan et 38% du patrimoine financier. Il y a donc une excellente couverture du PF. Toutefois ce ratio n'est pas le plus intéressant pour mesurer le niveau d'endettement communal.					

Degré d'autofinancement						
	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	2.72%	147.36%	80.85%	388.38%	#REF!	154.83%
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en % de l'investissement net.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle. Le rouge symbolise une conjoncture de crise, le vert la haute conjoncture.					
Baromètre	50%-80% 80%-100% > 100%					
Remarque	Le % d'autofinancement a fortement augmenté du fait de la comptabilisation d'amortissements complémentaires. Quand bien même une baisse du bénéfice réalisé en 2023. En cause, la diminution des recettes fiscales. La capacité d'autofinancer de nouveaux investissements s'en trouve améliorée. Il faut considérer ce ratio avec prudence car il ne prend pas en compte les investissements du PF.					

Part des charges d'intérêts nets						
	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	-0.01%	0.19%	0.15%	0.47%	0.47%	0.20%
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre budgétaire est élevée.					
Baromètre	0%-4%	4%-9%	> 9%			
Remarque	L'endettement a diminué en 2023 du fait du remboursement d'un emprunt et de l'amortissement financier sur différents emprunts en cours. Toutefois les derniers emprunts se sont faits à des taux plus élevés ayant pour conséquence l'augmentation de la charge des intérêts.					

Dette brute par rapport aux revenus						
	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	46.56%	53.49%	84.72%	97.25%	76.50%	70.51%
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.					
Baromètre	< 50%	50%-100%	100%-150%	150%-200%	> 200%	
Remarque	L'endettement communal a augmenté en 2021 de + CHF 1'143'642.-- expliquant l'évolution de ce ratio qui reste encore dans les limites raisonnables. La commune peut encore s'endetter à hauteur de CHF 3.5 millions avant que le ratio ne bascule dans une situation préoccupante (jaune).					

16. RATIOS FINANCIERS

Proportion des investissements

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	18.14%	24.67%	41.31%	5.09%	#REF!	22.30%
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Objectif	La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	20%-30%	> 30%		
Remarque	Un ratio dans le rouge ne signifie pas une situation critique mais un effort d'investissement très élevé, au contraire le vert, un effort d'investissement de faible à moyen. Ce ratio est à mettre en regard avec le niveau des liquidités et celui des emprunts.					

Part du service de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	6.36%	5.37%	11.61%	4.45%	2.86%	6.95%
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Dans quelle mesure les services des intérêts et ses amortissements (=service de la dette) grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manoeuvre budgétaire qui s'amenuise.					
Baromètre	< 5%	5%-15%	> 15%			
Remarque	Malgré une augmentation, ces dernières années de l'endettement, la part du service de la dette reste contenue grâce aux revenus financiers qui représentent 21% des revenus courants en raison de l'excellente performance du titre BCGe détenu au PF. En dessous de 15% la charge est jugée comme acceptable.					

Dette nette en francs par habitant

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	-11'440	-12'028	-11'396	-12'435	-14'281	-11'825
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Objectif	Démontrer le poids de la dette publique par habitant. Ce ratio n'a qu'une valeur informative limitée car l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants plutôt que leur nombre.					
Baromètre	< 0	0-1'000	1'000-2'500	2'500-5'000	> 5'000	
Remarque	Un résultat négatif signifie que le patrimoine financier est supérieur aux capitaux de tiers. Il traduit donc une valeur de patrimoine net par habitant et non une part de dette par habitant.					

Taux d'autofinancement

	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Résultat	0.50%	32.15%	19.79%	17.29%	29.61%	17.43%
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Objectif	Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.					
Baromètre	< 10%	10%-20%	> 20%			
Remarque	Le taux d'autofinancement s'est fortement amélioré du fait de la comptabilisation des amortissements complémentaires.					

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement	Explications
F01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
30	CHARGES DU PERSONNEL	230'384.45	270'569.15	-40'184.70	Provision indemnités de fin de fonction pour les membres des exécutifs
F14	QUESTIONS JURIDIQUES				
30	CHARGES DU PERSONNEL	15'000.00	29'453.65	-14'453.65	Augmentation de l'activité de la gestion administrative des actes notifiés OP (compenser par la refacturation à l'OP en nature 4)
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE				
34	CHARGES FINANCIERES	3'300.00	3'647.00	-347.00	Dépense liée à l'appartement de l'école selon décompte de Pilet
F32	CULTURE, AUTRES				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	41'000.00	54'476.30	-13'476.30	Dépassement du 1er août en lien avec la visite du Conseiller fédéral Guy Parmelin
36	CHARGES DE TRANSFERT	57'431.00	58'223.60	-792.60	Augmentation des demandes des associations Jusserandes
F54	FAMILLE ET JEUNESSE				
30	CHARGES DU PERSONNEL	302'690.50	330'437.65	-27'747.15	Rattrapage de la CAP suite aux augmentations des salaires
F61	CIRCULATION ROUTIERE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	337'205.00	339'074.18	-1'869.18	Déneigement facturé par Wegmuller & Vuagnat au lieu de Wegmuller uniquement
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	133'015.00	133'015.45	-0.45	-
F62	TRANSPORTS PUBLICS				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15'000.00	27'108.80	-12'108.80	Non budgétisé en raison du changement de système (compenser par la revente en nature 4)
F75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3'500.00	3'570.00	-70.00	Entretien Chamboton
F82	SYLVICULTURE				

17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES

LISTE DES COMPTES 2F 2N		Budget 2024	Comptes 2024	Dépassement	Explications
34	CHARGES FINANCIERES	-	6.70	-6.70	Acompte ICC 2023 (Parcelle 568 Bois Barbaz)
F87 COMBUSTIBLE ET ENERGIE					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10'000.00	10'179.85	-179.85	Différence s/changement taux TVA
F91 IMPÔTS					
31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	931'254.45	-931'254.45	Augmentation de la provision pour créances fiscales en raison de la forte hausse des recettes fiscales
36	CHARGES DE TRANSFERT	165'000.00	274'645.31	-109'645.31	Augmentation des frais de perception en raison de la forte hausse des recettes fiscales
F93 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE					
34	CHARGES FINANCIERES	437'000.00	1'736'258.00	-1'299'258.00	Provision de CHF 1'300'000 pour péréquation 2026 estimé à CHF 1'600'000
F96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE					
34	CHARGES FINANCIERES	93'406.00	140'534.90	-47'128.90	Intérêt de CHF 31'960 s/emprunt Raiffeisen (CHF 2'300'000) non budgété / diverses dépenses en lien avec l'entretien et les solde ICC du patrimoine financier
TOTAL DES DEPASSEMENTS		1'613'547.50	4'071'885.84	-2'498'523.04	

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024 au Conseil municipal de la

Commune de Jussy

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la **Commune de Jussy**, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 28 avril 2025

Société fiduciaire d'expertise
et de révision SA

Andrew Helaconde Chávez
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Antoine Pierroz
Expert-réviser agréé

Annexe :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes